



Partenariat entre le Conseil régional et AKTO : renforcer les actions pour l'orientation, la formation et l'emploi des jeunes en Nouvelle-Aquitaine

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, **Karine Desroses**, vice-présidente du Conseil régional en charge de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Emploi, et **Laurent Barthélémy**, vice-président de l'OPCO AKTO **ont signé une convention de partenariat, aujourd'hui lundi 30 janvier à l'Hôtel de Région, à Bordeaux.**

Cette convention renforce et structure les actions au bénéfice de la politique d'orientation, de formation et d'emploi des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés de Nouvelle-Aquitaine. Mobilisé au cœur des régions pour déployer les politiques portées par ses branches professionnelles, l'opérateur de compétences **AKTO participe déjà à quatre des neuf Contrats de filière du Conseil régional** : métiers de la formation ; métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme ; métiers du transport, de la logistique, des services de l'automobile et des mobilités ; métiers du bâtiment, des travaux publics et du négoce de construction.

Cette convention favorise **les échanges d'informations** entre les partenaires ; **le partage de données, d'analyses et d'études** ; **l'innovation et l'expérimentation** dans les problématiques d'orientation-emploi-formation ; **l'adaptation aux grands enjeux et aux transitions** que connaissent les entreprises et qui touchent les compétences de leurs dirigeants, salariés actuels et à venir.

Elle est construite sur **cinq axes de collaboration** :

- **Observatoires / Prospectives / Evolutions des métiers** : mettre en cohérence l'offre, les outils et financements de formation avec les besoins réels des entreprises des branches constitutives d'AKTO ; identifier les compétences recherchées par les entreprises pour alimenter la politique d'achat et de soutien de formation régionale.
- **Rendre attractifs les métiers et l'orientation tout au long de la vie sur les territoires.**
- **Développer l'alternance** : augmenter l'accès à l'apprentissage comme voie de formation initiale, encourager la qualité des formations, offrir aux apprenants les plus grandes chances de réussite à l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelles, sécuriser les parcours afin de prévenir notamment des ruptures éventuelles, et de mieux accompagner les publics fragiles mais également les tuteurs et maîtres d'apprentissage.
- **Accompagner et sécuriser les parcours pour accéder à la formation et à l'emploi** : accompagner les publics fragiles et favoriser le *sourcing* inclusif auprès des personnes handicapées, des personnes réfugiées, des personnes les moins qualifiées, etc. ; favoriser et démultiplier le rapprochement entre les compétences de demandeurs d'emploi et les offres d'emploi ou de stage des entreprises.

- **Développer les compétences et la formation des actifs** : formation des salariés et développement des ressources humaines selon les priorités définies par les branches professionnelles constitutives d'AKTO, formation des demandeurs d'emploi, soutien aux parcours d'évolution professionnelle...

« Ce partenariat ambitieux va nous permettre de renforcer l'accès à la formation des salariés et le retour à l'emploi des publics fragiles et de les accompagner face aux transformations actuellement à l'œuvre dans la région Nouvelle-Aquitaine. Nous voulons travailler de concert avec la Région pour promouvoir nos métiers et soutenir le développement de l'alternance qui constitue un véritable tremplin vers l'emploi et un enjeu important pour les branches professionnelles. » souligne Jean Hédou, président d'AKTO.

« À travers cette convention, nous voulons réaffirmer l'ambition d'AKTO d'accompagner l'évolution des métiers et des compétences de nos branches au cœur des territoires. Nos équipes régionales proposent un accompagnement de proximité à nos entreprises adhérentes, et nous souhaitons main dans la main avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine conjuguer nos actions au service de l'emploi, de la formation et de l'orientation. » a déclaré Laurent Barthélémy, vice-président d'AKTO.



Alain Rousset et Laurent Barthélémy, cet après-midi à Bordeaux.
© SBR/Région Nouvelle-Aquitaine

En savoir plus sur AKTO

AKTO représente **27 branches professionnelles** qu'il accompagne dans leur stratégie de développement des compétences (alternance, construction de parcours professionnels, montée en compétences et qualification des salariés ...).

En Nouvelle-Aquitaine, AKTO représente **plus de 26 000 entreprises dont 85 % emploient moins de 50 salariés.**

En 2021, 8507 alternants (dont 74 % en contrat d'apprentissage) ont été accompagnés par AKTO en Nouvelle-Aquitaine avec un taux de progression de + 23 % comparé à 2020.

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

AKTO : Mathias NIRMANN - mathias.nirman@chefcab.fr - 07 87 65 77 55

Françoise BEDOS – francoise.bedos@akto.fr – 06 10 34 32 20

